

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2023

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

### Étaient absents excusés :

Magali BOISSONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Delphine GABOUTY

**N°2023/D/036 - Objet : Don à une association caritative dans le cadre du 40e anniversaire du jumelage avec la ville de Leun**

A l'occasion du 40ème anniversaire du jumelage avec la ville de Leun en Allemagne, et l'accueil de leur délégation du 18 au 21 mai 2023 à Feytiat, les deux communes ont décidé, d'un commun accord, de renoncer au traditionnel échange de cadeaux.

En lieu et place, chacune des deux parties s'engage à apporter une aide financière, d'un montant égal à 500 euros, à une association caritative locale.

Considérant que l'organisation "Pompiers de l'urgence internationale (PUI)" est une association humanitaire locale --- ayant son siège 1 avenue de l'abattoir 87000 Limoges --- qui œuvre pour porter secours et assistance aux pays victimes de catastrophes naturelles ou humanitaires, la municipalité de Feytiat s'engage à réaliser un don, d'un montant de 500 euros, en faveur de l'association mentionnée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le versement d'un don de 500 € aux pompiers de l'Urgence Internationale.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 15 mai



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.